Mairie de Malataverne
Drôme

Extrait
du registre des délibérations de la séance du Conseil Municipal
du jeudi 15 décembre 2011 à 20h30
n° 1-11-094

L'an deux mille onze, le jeudi quinze décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain Fallot, maire.
Nombre de conseillers en exercice : 18
Présents : 14
Procurations : 4

Absents : -
Date de la convocation : le 08 décembre 2011
Présents : Alain FALLOT, Dominique GRISONI, Patrick JULIEN, Marie-Josée CHAPUS, Jean-Louis EYRAUD, Marie-Claude VALETTE, Eric CAMPBELL, Sébastien POINT-RIVOIRE, Jean-Pierre CHARPAIL, Martine MAZOYER, Claude ETIENNE, Cathy CHARRE, Brigitte SURMONT, Alain SARDAILLON
Absents : -
Procurations : Michel MARTARECHE à Alain FALLOT
Marylène JUAN à Patrick JULIEN
Frédéric CHABAUD à Jean-Louis EYRAUD
Carine LARSONNIER à Dominique GRISONI
Secrétaire de séance : Sébastien POINT-RIVOIRE

TAXE D'AMENAGEMENT / FIXATION DU TAUX

Le maire rappelle que la Taxe d'Aménagement a été votée par délibération en date du 17 novembre 2011. Une exonération des logements PLUS a été décidée, suite à une information délivrée par les bailleurs sociaux dans le courant de l'été 2011. Cependant, les services de l'Etat ont indiqué qu'il n'est pas possible d'exonérer les logements PLUS et pas les logements PLS (les logements PLAI étant exonérés de droit).

Dans ces conditions, le maire propose de ne prévoir aucune exonération facultative.
Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**

- d'instituer **le taux de la Taxe d'Aménagement à hauteur de 5%** sur l'ensemble du territoire communal ;

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.
Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Fait à Malataverne, le 16 décembre 2011.

Le maire,

MAIRIE DE MALATAVERNE 26 (Drôme)

Alain FALLOT.